

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 238 Mise en place de la Commission extra-municipale des déplacements et du partage de l'espace public (CEMD - PEP).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la mise en place de la Commission extra-municipale des déplacements et du partage de l'espace public (CEMD – PEP) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

La Commission extra-municipale des déplacements est réactivée et son champ d'intervention est élargi au partage de l'espace public.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO